



2017/2084(INI)

8.12.2017

AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur le thème «Accélérer l'innovation pour une énergie propre»
(2017/2084(INI))

Rapporteure pour avis: Monika Smolková

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle que l'article 8 du règlement portant dispositions communes dispose que «les objectifs des Fonds ESI sont poursuivis en conformité avec le principe de développement durable», conformément à l'objectif que s'est donné l'Union de préserver, de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement et aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de Paris; souligne à cet égard qu'il est nécessaire d'accroître la cohérence entre les politiques sectorielles et les politiques de financement de l'Union; prie instamment la Commission et les États membres d'associer les villes, les régions et la société civile, en leur donnant un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures spécifiques;
2. rappelle que les accords de partenariat et les programmes relevant du règlement portant dispositions communes visent à promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que les principes horizontaux de partenariat, de gouvernance multi-niveaux, de non-discrimination et d'égalité entre les hommes et les femmes;
3. rappelle que les Fonds structurels et d'investissement européens offrent des possibilités importantes pour l'innovation énergétique et son déploiement sur le marché et, de ce fait, peuvent jouer un rôle déterminant dans la transition énergétique en Europe; se félicite de l'intention de la Commission de mettre en place des instruments financiers ciblés pour trouver un juste équilibre entre les subventions et les instruments financiers et souligne que des partenariats public-privé et des entreprises communes dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation pourraient encourager les investissements du secteur privé dans les énergies propres; souligne qu'il convient de renforcer l'aide apportée par les Fonds ESI aux régions et aux villes dans le domaine de la transition énergétique; fait observer, plus particulièrement, qu'il convient d'accroître le soutien et les ressources économiques attribués à la mise en œuvre des programmes locaux de rénovation énergétique; prie instamment les États membres et la Commission de mettre un terme aux soutiens directs ou indirects apportés aux subventions dommageables à l'environnement ou sources de distorsion, afin de réorienter les flux financiers vers la recherche d'énergies propres; rappelle l'engagement de l'Union pris dans la stratégie Europe 2020 d'accorder la priorité aux initiatives axées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
4. constate les progrès globaux réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de la stratégie Europe 2020 en ce qui concerne la transition vers les énergies renouvelables; souligne toutefois que les résultats varient considérablement d'un État membre à l'autre; fait observer que le renforcement des investissements dans les efforts scientifiques liés aux énergies propres pourrait contribuer à la fois à réaliser des tâches définies et à produire des résultats tangibles; rappelle que l'établissement de normes et d'objectifs contraignants peut permettre de répondre aux préoccupations liées aux changements climatiques et à l'environnement, d'assurer la sécurité durable des approvisionnements et de maintenir l'avantage concurrentiel de l'Union dans le domaine des technologies

énergétiques respectueuses du climat; souligne que la plupart des technologies d'énergie propre actuellement utilisées (l'énergie éolienne ou solaire par exemple) sont fortement dépendantes de facteurs naturels variables qui peuvent compromettre la stabilité de l'approvisionnement énergétique dans certaines régions voire certains États membres, et demande par conséquent qu'une attention particulière soit portée aux questions d'interconnectivité des réseaux électriques, d'équilibrage de la réserve de puissance et de stockage, ainsi qu'aux autres mesures nécessaires pour que le marché commun de l'énergie fonctionne de manière optimale; demande que les investissements en faveur tant de la recherche que de projets innovants soient axés sur les coopératives d'énergies renouvelables, les initiatives de décentralisation et d'autoproduction des énergies renouvelables, ainsi que sur les actions innovantes des petites et moyennes entreprises; souligne également l'importance de maintenir un équilibre territorial au sein de l'Union européenne et de soutenir davantage les régions et les villes les moins avancées dans ce domaine;

5. estime qu'il convient de développer davantage l'approche privilégiant une spécialisation intelligente (à l'origine de plus de 120 stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente), mise en place par la réforme de la politique de cohésion pour la période 2014-2020; encourage également, dans ce contexte, la mise en place de partenariats interrégionaux, y compris dans le domaine de l'énergie, en accordant une attention particulière aux projets de coopération transfrontalière; souligne la nécessité de mieux informer les bénéficiaires aux niveaux local et régional de manière à assurer une participation maximale des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur et des jeunes entrepreneurs, ainsi que de renforcer la coopération avec le milieu universitaire pour garantir une application rapide des solutions innovantes; souligne qu'une politique de cohésion continue et renforcée est nécessaire pour l'après-2020 en vue d'atteindre les objectifs de l'Union en matière d'énergie propre;
6. souligne les caractéristiques particulières et les atouts qu'offrent certains territoires comme les régions ultrapériphériques pour l'innovation en matière d'énergie propre; souligne à cet égard qu'une aide supplémentaire doit être apportée aux régions moins développées, isolées et rurales en vue d'assurer la convergence énergétique dans l'ensemble des régions de l'Union;
7. insiste sur l'importance d'une approche ascendante, multidisciplinaire et neutre sur le plan technologique, associant tous les acteurs concernés – les collectivités locales, régionales et nationales, les universités et les PME –, afin de stimuler la recherche, le développement et l'innovation, en ce qui concerne tant la technologie que les partenariats sous l'égide du Conseil européen de l'innovation, qui peut proposer des produits innovants, en particulier des mesures d'aide au lancement et à la croissance destinées aux petites et moyennes entreprises; souligne que les autorités régionales et locales ainsi que les parties prenantes, notamment les petites entités, devraient être associées à l'élaboration des politiques à un stade précoce, afin de garantir la réussite de la transition énergétique;
8. est préoccupé par la variété et la complexité des instruments financiers existants (Horizon 2020, Fonds structurels et d'investissement européens, Fonds européen pour le développement durable, Fonds européen pour les investissements stratégiques, etc.), qui pourraient être utilisés comme un outil complémentaire dans les secteurs où ils se sont

avérés plus appropriés que les subventions pour ce qui est d'atteindre les objectifs de la politique de cohésion, et souligne qu'il est nécessaire de déployer des efforts pour simplifier et coordonner ces instruments de manière que les autorités locales et régionales et les promoteurs de petits projets aient plus facilement accès à des sources de financement et contribuent ainsi à la cohésion économique, sociale et territoriale générale; souligne que les instruments devraient être adaptés aux besoins propres aux différentes régions; souligne que pour renforcer les synergies et tempérer la complémentarité des fonds de l'Union, le mécanisme de guichet d'assistance unique et le portail européen de projets d'investissement devront être développés, dans le but d'orienter les investisseurs potentiels vers les instruments financiers adéquats; souligne que la simplification et l'optimisation des instruments financiers de l'Union grâce à la seule mobilisation de l'investissement privé seront insuffisantes et que des fonds publics européens s'imposent pour financer les projets d'infrastructures nécessaires et ambitieux, compte tenu des difficultés d'accès aux instruments financiers et de la complexité des procédures, qui constituent des obstacles majeurs selon les bénéficiaires; relève qu'aucun objectif obligatoire concernant l'utilisation des instruments financiers ne devra figurer dans la politique de cohésion pour l'après-2020; est favorable à l'idée d'augmenter les dépenses liées au climat dans la politique de cohésion pour l'après-2020;

9. insiste sur la nécessité d'un environnement réglementaire stable, durable, transparent et prévisible pour le développement de projets innovants, accompagné d'une répartition thématique et géographique des ressources et d'une diffusion plus simple des innovations auprès des citoyens; considère que les États membres jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et met l'accent sur la coordination de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la transition énergétique au niveau européen, de manière à atteindre les objectifs énergétiques de l'Union; insiste sur l'importance de consacrer davantage d'énergie à la transition des régions moins développées, de manière qu'elles puissent exploiter le potentiel des énergies propres et de l'économie circulaire pour assurer une cohésion rapide; encourage les États membres à s'associer à l'initiative «Mission Innovation» et à augmenter leurs dépenses de recherche; estime que la planification des Fonds ESI devrait à l'avenir être mieux articulée avec les plans nationaux sur l'énergie et le climat d'ici à 2030;
10. estime que le programme urbain de l'UE est un outil important pour faire participer les villes et promouvoir la transition énergétique dans l'Union, et souligne qu'il importe de proposer des incitations à l'innovation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments en vue de réduire au minimum la consommation d'énergie en 2050; préconise une application souple et sur mesure du programme urbain, accompagnée de mesures incitatives et d'orientations permettant d'exploiter pleinement le potentiel des villes; constate que les régions et les zones urbaines se prêtent mieux à l'expérimentation et à la mise en place de solutions énergétiques intégrées en lien direct avec les citoyens; considère que les synergies entre les politiques de l'Union devraient être renforcées par une position unifiée et cohérente de celle-ci sur les mesures antidumping, afin que l'industrie manufacturière puisse profiter pleinement de la transition énergétique;
11. se félicite de la prochaine révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments; demande néanmoins aux États membres de lancer de nouvelles initiatives pour améliorer la situation des ménages confrontés à la pauvreté énergétique; estime

que l'amélioration de l'efficacité énergétique est une occasion de créer de nouveaux emplois, en particulier dans le secteur de la construction; recommande dès lors d'encourager la bioéconomie, en particulier chez les jeunes entrepreneurs dans ce secteur;

12. souligne la nécessité d'étendre autant que possible le plan d'investissements pour l'Europe au financement des PME, qui devrait être adapté à leurs besoins;
13. estime que les citoyens doivent être au centre de la transition énergétique et qu'un système énergétique plus décentralisé, ascendant et axé sur l'utilisateur favorise l'innovation en permettant aux consommateurs, aux communautés d'énergie locales, aux villes et aux jeunes pousses de participer et de stimuler les progrès et les innovations; appuie dès lors les efforts destinés à favoriser et harmoniser l'éducation technologique des enfants et des jeunes dans l'Union européenne; relève l'importance des capacités administratives et de la sensibilisation des citoyens aux objectifs ultimes de la transition vers les énergies propres, ainsi qu'aux possibilités d'y participer;
14. souligne qu'il est important de détecter et de combattre l'excès de bureaucratie et les pratiques déloyales sur le marché, compte tenu de leur incidence négative aux premiers stades des technologies émergentes révolutionnaires;
15. reconnaît le rôle vital des régions et des villes pour favoriser l'appropriation de la transition énergétique dans le monde ainsi que l'innovation ascendante dans le domaine du climat et de l'énergie; demande que les mêmes normes de qualité environnementale soient appliquées à toutes les technologies énergétiques entrant sur le marché de l'Union; exprime sa préoccupation concernant la préservation des espaces verts urbains.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	7.12.2017
Résultat du vote final	+: 30 -: 1 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Pascal Arimont, Victor Boștinaru, Andrea Cozzolino, Rosa D'Amato, John Flack, Michela Giuffrida, Krzysztof Hetman, Ivan Jakovčić, Constanze Krehl, Iskra Mihaylova, Andrey Novakov, Konstantinos Papadakis, Stanislav Polčák, Fernando Ruas, Monika Smolková, Ruža Tomašić, Ramón Luis Valcárcel Siso, Ángela Vallina, Monika Vana, Matthijs van Miltenburg, Lambert van Nistelrooij, Derek Vaughan, Kerstin Westphal, Joachim Zeller
Suppléants présents au moment du vote final	Viorica Dăncilă, Andor Deli, Tunne Kelam, Norica Nicolai, Bronis Ropė, Claudia Schmidt, Milan Zver

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

30	+
ALDE	Ivan Jakovčić, Iskra Mihaylova, Matthijs van Miltenburg, Norica Nicolai
ECR	John Flack, Ruža Tomašić
EFDD	Rosa D'Amato
GUE/NGL	Ángela Vallina
PPE	Pascal Arimont, Andor Deli, Krzysztof Hetman, Tunne Kelam, Lambert van Nistelrooij, Andrey Novakov, Stanislav Polčák, Fernando Ruas, Claudia Schmidt, Ramón Luis Valcárcel Siso, Joachim Zeller, Milan Zver
S&D	Victor Boştinaru, Andrea Cozzolino, Viorica Dăncilă, Michela Giuffrida, Constanze Krehl, Monika Smolková, Derek Vaughan, Kerstin Westphal
VERTS/ALE	Bronis Ropė, Monika Vana

1	-
NI	Konstantinos Papadakis

0	0

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention